

Mairie de Perche en Nocé

Séance du conseil municipal du 31 mai 2017

Présents : Mmes Biffard, Boucault, Guérin, Hubert, Landemaine, Lesieur, Massola, Peuvret, Vail
Mrs Pecchioli, Planchenault, Gouault, Lenaerts, Peillon, Verney, Beauchet, Chalembert, Chalette Corbin,
Guillaume, Guiot, Letourneur, May, Olivier, Potts, Quineau.

1° Approbation du dernier compte-rendu

Suite à une remarque de M.Gouault, le compte-rendu du 26 avril 2017 est modifié comme suit : la CDC Cœur du Perche finance les travaux relatifs à la création de la classe de l'école de Préaux.

Après cette modification apportée, le conseil municipal approuve ce dernier.

2° Logo de Perche en Nocé

M. Jean-Pierre MAVIT, conseiller communal à Préaux-du-Perche et designer, a présenté le projet de logo qui fédère les six communes de Perche en Nocé ; les conseillers ont suggéré quelques remarques à développer.

Il présentera un nouveau projet avec les modifications apportées lors de la commission communication qui aura lieu mardi 6 juin 2017.

3° Harmonisation des tarifs des salles des fêtes

Dans le cadre de simplification et d'harmonisation de la grille tarifaire des salles des fêtes, le conseil municipal a décidé d'intégrer la cuisine, sans les couverts, dans le prix de la location. Le montant de la journée supplémentaire s'élève à 50% du prix initial. En cas d'inhumation, la gratuité des salles des fêtes s'applique aux habitants de la commune nouvelle.

Les nouveaux tarifs seront en vigueur au 1er janvier 2018. Ils sont consultables dans les mairies.

4° Journée de solidarité

Les agents de la collectivité étant en congé le jour de la Pentecôte, il a été décidé comme suit :

- Pour les agents bénéficiant de RTT :
 - réduction d'un jour de RTT sur le total de jours contractés
- Pour les agents non bénéficiant de RTT :
 - Agent annualisé : ajout de 7 heures à la durée annuelle du temps de travail à effectuer (1 600 heures + 7 heures pour un temps complet),
 - Agent non annualisé : 7 heures défalquées des heures complémentaires ou supplémentaires ;
En cas d'absence d'heures complémentaires ou supplémentaires, l'agent est tenu d'effectuer ces heures en plus de son temps normal, avec possibilité de fractionnement sur l'année en accord avec le supérieur hiérarchique.

Pour tout agent à temps non complet, le temps de travail dû pour la journée de solidarité sera calculé au prorata des heures hebdomadaires effectuées.

5° Désignation d'un avocat pour un litige sur une parcelle de Colonard-Corubert

Suite au litige relatif à une parcelle jouxtant l'église sur la commune déléguée de Colonard-Corubert, l'assureur de la commune a demandé à monsieur le Maire de désigner un avocat, par délibération, afin de poursuivre la partie adverse. Maître JOURDAN, spécialiste en droit rural, suivant régulièrement les litiges de la commune, a été nommé pour cette affaire.

6° Déclassement et échange de parcelle sur Saint-Aubin-des-Grois

Suite à la demande reçue par courrier de madame BOULAY et l'exposé des faits de M. BEAUCHET, le conseil donne son accord pour officialiser l'échange avec la commune d'une partie de la voie d'accès au lieu-dit la Rouillerie, à Saint-Aubin-des-Grois après déclassement. Les frais de notaire et du géomètre seront à la charge de madame BOULAY.

7° Restaurant le Relais du Parc

Monsieur le Maire effectue un bilan sur l'avancée des travaux : seule l'évacuation du four à pizza reste à réaliser ; l'intérieur du restaurant est entièrement restauré.

Par ailleurs, après étude du bilan financier des anciens gérants, le solde dû est nul.

En ce qui concerne la location des locaux au nouveau gérant, le conseil municipal fixe la caution à un mois de loyer comme l'exige la loi ; de plus, le loyer a été révisé et approuvé. Il est précisé que le logement situé au-dessus du restaurant sera inoccupé et non compris dans le bail.

Monsieur Olivier demande une estimation du coût réalisé des travaux. On l'informe que le paiement d'une majeure partie des travaux a été mandaté pour un montant de dix-huit mille sept cent cinquante-trois euros toutes taxes comprises sans l'enseigne. Les prévisions s'élèvent en totalité entre vingt mille et vingt-deux mille euros.

8° Pharmacie et logement

Les propositions de monsieur le Maire relatives au montant progressif des loyers sont acceptées à l'unanimité. La Taxe sur la Valeur Ajoutée sera récupérée sur le loyer de la pharmacie.

9° Signature des baux avec l'ADMR et UNA

A compter du 1er juin 2017, les bureaux de l'ADMR et de l'UNA déménagent au 3 rue Général Jouvin (anciens locaux des sapeurs-pompiers). Les conditions proposées dans les baux étant accordées par les différentes parties, un avis favorable est émis pour leurs signatures.

Une visite sera organisée avant la prochaine séance du conseil afin que les conseillers puissent s'approprier tous les changements opérés sur la commune déléguée de Nocé (bâtiment Gorel, nouveaux locaux de l'ADMR et UNA, bâtiment ancienne CDC).

10° Convention avec l'E.P.F. de Normandie pour l'aménagement du bourg de Nocé

Le conseil municipal autorise le maire à lancer l'étude de l'aménagement du centre bourg de Nocé en association avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans le cadre de la revitalisation des cœurs de bourg.

11° Taxe communale sur la consommation finale en électricité (TCFE)

Afin de simplifier les démarches, le territoire d'énergie demande la modification de la délibération en date du 2 mars 2016 en supprimant la liste des communes déléguées. Cette décision est approuvée par les conseillers.

12° Projet de création d'un Jardin Partagé sur Nocé

Monsieur Planchenault expose le projet de l'association SEVEN en partenariat avec Eco Pertica. Celui-ci consiste, dans un but solidaire et très encadré, à partager un jardin dont la récolte serait prioritairement réservée aux habitants n'ayant pas la possibilité de cultiver un potager et disposant de revenus limités, dans le principe de la permaculture. Il est demandé uniquement de s'inscrire auprès de l'association afin de pouvoir y participer. Les ateliers ont lieu tous les mercredis après-midi.

Le terrain proposé, dans un premier temps, se situe derrière les logements HLM, avant la station d'épuration. Le conseil municipal approuve le projet, décide de signer une charte entre l'association et la commune au vu notamment d'une mise à disposition du terrain.

Une réunion publique organisée par SEVEN se tiendra le mercredi 14 Juin 2017 afin de présenter le projet aux habitants.

13° Pierres en Lumière

Monsieur Verney informe l'assemblée que depuis de nombreuses années durant l'évènement Pierres en Lumière, monsieur Champagne, artiste peintre et musicien, donne des concerts gratuits en l'église de Courthioust. Pour le remercier de son engagement, il propose l'achat d'un de ses tableaux d'une valeur de deux cent euros.

Au vu de son investissement, le conseil municipal approuve cette proposition.

14° Dégradations sur la commune déléguée de Dancé

Monsieur Gouault et Madame Peuvret signalent que des graffitis ont été apposés sur les panneaux d'affichage de la commune et que l'investigateur de ces faits a été interpellé.

Après une confrontation avec l'auteur du délit, il a été décidé de ne pas déposer plainte mais en contrepartie, il lui est demandé de payer à la commune les deux heures de travail de nettoyage.

15° Recensement de la population

Le recensement de la population de la commune de Perche en Nocé sera effectué en janvier et février 2018. Denise Gouhier est nommée coordonnateur communal.

Par la même occasion, sont annoncés les chiffres définitifs des dotations 2017 qui représentent 48 000 € de plus que les prévisions.

16° Evolution du PLUI

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la mission d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CDC Cœur du Perche, le cabinet GILSON va organiser des visites de terrain dans les différentes communes historiques afin de débiter le travail de zonage. Une proposition de zonage urbain a été transmise dans chaque commune.

17° Question diverses

Madame Massola transmet les dernières informations de la commission communication. Le bulletin communal n°3 sera publié entre le 20 et 25 juin prochain. Par ailleurs, le site internet de la commune sera visible possiblement dans le courant du mois de juillet.

Monsieur Potts informe l'assemblée qu'après une première réunion de chantier ce jour, les travaux de maçonnerie de l'église de Nocé débiteront entre le 8 et le 12 juin pour une fin de travaux prévue fin septembre 2017. Quelques détails sont à revoir sur les abat-sons.

Madame Peuvret et M. Lenaerts informent l'assemblée qu'un courrier a été envoyé à tous les enfants de la commune de Perche en Nocé âgés de 9 à 16 ans afin de créer un conseil municipal des jeunes. Cent cinquante jeunes ont été ainsi recensés. Les retours sont attendus au plus tard le 12 juin 2017.

Monsieur Olivier indique qu'une journée Portes Ouvertes de la station de pompage de Nocé est organisée par le SIAEP de Nocé le 10 juin 2017 de 10h à 12h et de 14h à 16h.

Il présente le programme 2017 de renforcement et de sécurisation des lignes électriques organisé par le Territoire de l'Energie :

- Le Petit Poutron et la Maltérière à Préaux du Perche,
- Le Chêne et la Cordellerie à Colonard-Corubert,
- Le Plessis à Dancé

Monsieur Planchenault informe l'assemblée qu'une borne électrique a été installée derrière Coccimarcket. Pour équilibrer la perte des places de parking, il a été décidé de créer trois places sur le terrain de verdure situé derrière le magasin. Le projet s'élèverait financièrement à deux mille six cent euros.

La prochaine séance est fixée au mercredi 28 juin à 20 H (visite des bâtiments communaux).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H40.

Le Maire,
Pascal PECCHIOLI

